

PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE SAINT SELVE
Proposition de projets

ACTION n° 9.1 – Sensibilisation et réglementation liées à l'écobuage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Plus de solidarité et de cohésion
 Objectif 3 : Garantir la cohésion sociale à travers l'accès aux fonctions communales (Logement abordable, transport, emploi, culture, nature)
 Elu référent : Alain MORENO Chef de projet : Sophie FRANCOIS (partie information site)

2 - LE PROJET :





Contexte et objectifs visés :
 Contexte : L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par arrêté préfectoral. Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opérations doit être réalisée.

Objectif : Sensibiliser la population de la commune à des pratiques plus respectueuse de l'environnement.

Descriptif du projet par étapes :

1. La réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par broyage, compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.
2. Campagne de sensibilisation des saint selvais en partenariat avec la CCM et le département de la Gironde.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
- Réduire les pollutions liées à l'écobuage et les impacts sur le climat.		- Améliorer la qualité de vie de tous en réduisant les nuisances liées aux feux.	- Garantir le respect des règles de vie en société.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 -MODALITE DE MISE EN OEUVRE :

Pilotage du projet :
 Alain MORENO, Sophie FRANCOIS, commune, Préfecture.

Planning (date début et fin prévisionnelle) :

Principaux postes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Mise à disposition des 4 livrets du département sur les "Ecomatismes" dont "le jardinage écologique" en Mairie et lors de manifestation telle que le forum des associations.						
2. Informer les saint selvais via le site internet de la Mairie et le bulletin municipal.						
3. Organiser avec le soutien de la CCM des opérations collectives de réduction des déchets verts notamment.						

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge : Mise à disposition des livrets par le département. Proposition de broyage par la CCM.

4 -SUIVI DU PROJET - CRITERES D'EVALUATION :

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de campagne de sensibilisation	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'action visant à valoriser les déchets. - sensibilisation des enfants - broyage collectif	0	3